

Thann, 9 décembre 2019

David TOURNIER  
Inspecteur de l'éducation nationale  
de la circonscription de THANN

à  
Mesdames et Messieurs les parents  
des enfants nés en 2017  
qui seront scolarisés  
en Petite Section à la rentrée 2020

M. Le Maire de Vieux-Thann

Dossier suivi par Mme ZIMMERMANN  
Conseillère pédagogique en langues vivantes  
[anke.zimmermann@ac-strasbourg.fr](mailto:anke.zimmermann@ac-strasbourg.fr)

**Objet : Coursus d'enseignement bilingue à la rentrée 2020 / 2021**

**PJ : 1 fiche d'inscription**

Madame, Monsieur,

Votre enfant né en 2017 sera admis à compter de la rentrée de septembre 2020 en petite section de l'école maternelle.

Compte tenu de l'offre d'enseignement bilingue à parité horaire français/allemand dans l'Académie de Strasbourg, vous pourrez choisir de faire suivre à votre enfant, la **scolarité en cursus monolingue ou la scolarité en cursus bilingue**.

Dans une classe bilingue, 12 heures hebdomadaires sont assurées en français et 12 heures en allemand.

Afin de compléter votre information et répondre à vos questions, vous êtes invités à assister à une des réunions d'information :

DATE	LIEU de REUNION
Mardi 7 janvier 2020 à 18h	<b>Ecole primaire</b> 34, rue principale, <b>Burnhaupt-le-Bas</b>
Jeudi 9 janvier 2020 à 17h	<b>Ecole maternelle</b> 4, rue du Breuil, <b>Saint Amarin</b>
Mardi 14 janvier 2020 à 18h	<b>Ecole maternelle</b> Pasteur 8, rue Pasteur, <b>Masevaux-Niederbruck</b>
Jeudi 16 janvier 2020 à 18h	<b>Ecole maternelle</b> La Sapinette 1, rue Jules Heuchel, <b>Vieux-Thann</b>
Mardi 21 janvier 2020 à 18h	<b>Ecole élémentaire</b> 17 rue du Lauragais, <b>Soppe-le-Bas</b>

Les parents souhaitant inscrire leur enfant dans le cursus bilingue, présents ou non à la réunion d'information, **sont priés de renseigner le formulaire ci-joint et de le transmettre pour le 24 janvier 2020** à la directrice ou au directeur de l'école maternelle.

Ce retour est indispensable pour prévoir l'organisation des classes et l'affectation des enseignants pour la rentrée prochaine.

En attendant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. le Maire de Vieux-Thann

L'inspecteur de l'éducation nationale